Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2025)0266

Accord entre l’Union européenne et la République de Singapour sur le commerce numérique

Résolution législative du Parlement européen du 13 novembre 2025 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l’accord entre l’Union européenne et la République de Singapour sur le commerce numérique (05853/2025 – C10-0094/2025 – 2025/0009(NLE))

(Approbation)

Le Parlement européen,

– vu le projet de décision du Conseil (05853/2025),

– vu l’accord sur le commerce numérique entre l’Union européenne et la République de Singapour (05854/2025),

– vu la demande d’approbation présentée par le Conseil conformément à l’article 207, paragraphe 4, premier alinéa, et à l’article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a), du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (C10-0094/2025),

– vu sa résolution non législative du 13 novembre 2025[1] sur le projet de décision,

– vu l’article 107, paragraphes 1 et 4, ainsi que l’article 117, paragraphe 7, de son règlement intérieur,

– vu la recommandation de la commission du commerce international (A10-0187/2025),

1. donne son approbation à la conclusion de l’accord;

2. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu’aux gouvernements et aux parlements des États membres et de la République de Singapour.

1 Textes adoptés de cette date, P10_TA(2025)0267.